

Sitographie et bibliographie

SITES UTILES

http://www.weka.fr/base-juridique/texte_LO_CIRCUL_REDE1324999C.html :

circulaire de 2013 prônant un rôle accru pour les parents d'élèves.

<http://www.education.gouv.fr/pid24345/espace-parents.html> :

explique aux familles le rôle des parents d'élèves.

<http://eduscol.education.fr/pid23372-cid53753/soutien-a-la-parentalite.html> :

présente les partenariats entre l'école et les familles et le cadre légal de l'exercice de l'autorité parentale.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0602215C.htm> :

précise le rôle et la place des parents à l'école.

<http://eduscol.education.fr/dossier/archives/accompagnement/cadre-de-referance/charte-nationale-et-guide-de-laccompagnement> :

propose la charte de l'accompagnement à la scolarité.

<http://www.education.gouv.fr/cid53081/le-dispositif-mallette-des-parents.html> :

présente le dispositif « la mallette des parents » visant à améliorer le partenariat collège/famille.

<http://eduscol.education.fr/cid74936/kit-pedagogique-aef-contre-l-illettrisme.html> :

conseille les parents en situation d'illettrisme.

<http://www.educasources.education.fr/selection-detail-145917.html> :

contient des ressources bibliographiques et documentaires sur la relation école/famille.

<http://ww2.ac-poitiers.fr/ia16-pedagogie/spip.php?article365> :

conseille les enseignants pour mieux communiquer avec les familles.

<http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/relations-ecole-familles/> :

propose une synthèse sur la problématique école-famille

<http://www.lecese.fr/travaux-publies/une-cole-de-la-r-ussite-pour-tous> :
permet de télécharger l'avis du CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental, 2015) intitulé « une école de la réussite pour tous »

http://crdp2.ac-rennes.fr/blogs/familles-ecole-grande-pauvrete/?page_id=4 :
présente le point de vue des parents de milieu modeste

<http://agsas.fr/> :
décrit la démarche de l'Association des Groupes de Soutien au Soutien : analyses de pratique, ateliers de réflexion, pour accompagner enseignants et élèves.

http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/ed_prioritaire/wp-content/uploads/2015/03/Rapport_IGEN-mai2015-grande_pauvrete_reussite_scolaire_421527.pdf :
présente le rapport IGEN sur la grande pauvreté et la réussite scolaire rendu par Jean-Paul Delahaye (2015)

<http://media.education.gouv.fr/file/90/1/2901.pdf> :
suggère des façons d'être et d'agir pour favoriser un partenariat constructif (par le médiateur de l'Éducation nationale).

http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/accompagnement_a_la_scolarité_-_version_NB.pdf :
recense des fiches pratiques sur l'accompagnement à la scolarité pour aider les différents éducateurs auprès des familles.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/aider-les-parents-etre-parents-le-soutien-la-parentalite-une-perspective-internationale-note> :
résume les bonnes pratiques en s'appuyant sur des études internationales.

<http://www.education.gouv.fr/pid267/les-rapports-igen.html> :
recense les rapports de l'inspection générale de l'Éducation nationale, en particulier sur l'accompagnement à la scolarité (2006), le rôle des parents (2006), le travail à la maison (2008) et l'activité enseignante (2012).

<http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2008/91>

[_metier_parents.aspx](#) :

propose des ressources documentaires et des analyses sur la place des parents à l'école.

http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_1987/1987_06.html :

analyse les enjeux et les écueils de la relation école/famille.

http://www.unige.ch/fapse/life/chantiers/life_chantier_47.html :

introduit la problématique de la parentalité en lien avec l'école, en fournissant une bibliographie détaillée.

<http://www.meirieu.com/ECHANGES/RelationsParentsEcole.pdf> :

propose notamment le rapport de Georges Fotinos sur les relations entre l'école et les parents.

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2012/11/08112012>

[Article634879558935759373.aspx](#) :

liste les recommandations pour bien gérer les relations parents/enseignants.

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/11/68/10/PDF/>

[novembre2006.pdf](#) :

établit les effets positifs de l'implication des parents dans la scolarité des élèves en s'appuyant sur les travaux de recherche.

<http://www.ecoledesparents.org/> :

propose des formations aux parents et aux autres éducateurs à l'échelon local.

<http://www.editions-retz.com/forum2/flash/data/FlashConfs/2006/003/index.htm> :

conférence d'Antoine Prost présentant les caractéristiques de la mésentente entre école et famille.

Sites des fédérations de parents d'élèves :

<http://www.fcpe.asso.fr/>

<http://peep.asso.fr/>

<http://apeL.fr>

BIBLIOGRAPHIE

- ▶ Akoun, Audrey & Isabelle Pailleau, *Apprendre autrement avec la pédagogie positive*, Eyrolles, 2013.
- ▶ André Bernard & Jean-Claude Richor (sous la dir. de), *Parents et enseignants, de l'affrontement à la coopération*, HEP, Favre, 2015
- ▶ Barrère Jean-Yves (sous la dir. de), *Dictionnaire critique de l'action sociale*, Paris, Fayard, 1995.
- ▶ Beliveau Marie-Claude, *Au retour de l'école... La place des parents dans l'apprentissage scolaire*, Hôpital Sainte-Justine, 2004.
- ▶ Caillaud Guillaume, *Parents d'élèves, mode d'emploi*, ESF, 2014.
- ▶ Chemouny Benjamin, *Agir et communiquer avec ses élèves*, Hachette Éducation, 2011.
- ▶ Cifali Mireille, *Le Lien éducatif : contre-jour psychanalytique*, PUF, 1994.
- ▶ Debarbieux, & Fotinos, *L'École entre bonheur et ras-le-bol*, rapport de l'Observatoire de la violence à l'école, 2012.
- ▶ Durning, & Pourtois, *Éducation et famille*, De Boeck, 1994.
- ▶ Faber Adèle & Elaine Mazlish, *Parler pour que les enfants écoutent, écouter pour que les enfants parlent*, Éditions du Phare, 2002.
- ▶ Fotinos Georges & Jacques Fortin, *Une école sans violences – De l'urgence à la maîtrise*, Hachette Éducation, 2000.
- ▶ Guéguen Catherine, *Vivre heureux avec son enfant*, Robert Laffont, 2015.
- ▶ Halmos Claude, *Grandir*, Livre de Poche, 2010.
- ▶ Halmos Claude, *Savoir être - Une psychanalyse à l'écoute des êtres et de la société*, Fayard, 2016.
- ▶ Hourst Bruno, *À l'école des intelligences multiples*, Hachette Éducation, 2006.
- ▶ Kherroubi Martine, *Des parents dans l'école*, Ères, 2008.
- ▶ Lahire Bernard, *Tableaux de famille*, Gallimard, 1995.

- ▶ Levine Jacques, *Pour une anthropologie des savoirs scolaires*, ESF, 2003.
- ▶ Madiot Pierre, *Enseignant, parents, réussite des élèves : quel partenariat ?*, SCEREN Amiens, 2010.
- ▶ Mathon Ostiane, *Repenser la relation parents-enseignants*, Delagrave, 2009.
- ▶ Méjean Claudie, Jacques Bossis, Catherine Dumas & Christine Livérato, *Aménager les espace pour mieux apprendre - À l'école de la bienveillance*, Paris, Retz, 2015
- ▶ Morin Edgar, *Enseigner à vivre*, Actes Sud, 2014.
- ▶ Périer Pierre, « Des élèves en difficulté aux parents en difficulté : le partenariat école/familles en question », *Tisser des liens pour apprendre*, Retz/Fname, 2007.
- ▶ Périer Pierre, *L'Ordre scolaire négocié. Parents, élèves, professeurs dans les contextes difficiles*, Presses universitaires de Rennes, 2010.
- ▶ Ricard Matthieu, *Plaidoyer pour l'altruisme*, Pocket, 2013.
- ▶ Salomé Jacques, *Relation d'aide et formation à l'entretien*, Septentrion, 2011.
- ▶ Tartar-Goddet Édith, *La Toute-Puissance à l'école*, Retz, 2014.
- ▶ Thin Daniel, *Quartiers populaires : l'école et les familles*, Paris, PUF, 1998.
- ▶ Verdiani Antonella, *Ces écoles qui rendent nos enfants heureux*, Actes Sud, 2012.
- ▶ Les Relations parents-enseignants à l'école primaire, SCÉREN-CRDP de Créteil, 2007.

Annexes

EXTRAITS DE LA CIRCULAIRE DU 25 AOÛT 2006

Le rôle et la place des parents à l'école

Conformément à l'article L 111-4 du code de l'éducation, « les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement. Les parents d'élèves participent par leurs représentants aux conseils d'école, aux conseils d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe ». [...]

La régularité et la qualité des relations construites avec les parents constituent un élément déterminant dans l'accomplissement de la mission confiée au service public de l'éducation. L'obligation faite à l'État de garantir l'action éducative des familles requiert de soutenir et renforcer le partenariat nécessaire entre l'institution scolaire et les parents d'élèves, légalement responsables de l'éducation de leurs enfants.

L'École doit en conséquence assurer l'effectivité des droits d'information et d'expression reconnus aux parents d'élèves et à leurs représentants ainsi que, selon les procédures prévues à cette fin, leur participation aux instances collégiales de l'établissement. Elle doit également reconnaître les droits des associations de parents d'élèves. [...]

I. Droit d'information et d'expression

I.1. L'information des parents par l'école

Le suivi de la scolarité par les parents implique que ceux-ci soient bien informés des résultats et du comportement scolaires de leurs enfants.

Compte tenu de l'évolution sociologique des familles, il est aujourd'hui nécessaire de considérer que l'institution peut avoir affaire à deux interlocuteurs pour un élève, le père et la mère. En effet, conformément aux dispositions de l'article 371-1 du code civil, l'autorité parentale est en principe exercée conjointement par les père et mère, quelle que soit

leur situation (mariés ou non, séparés, divorcés...). Les écoles et établissements scolaires doivent pouvoir entretenir avec les deux parents les relations nécessaires au suivi de la scolarité de leurs enfants. Lorsque l'autorité parentale a été confiée à un tiers par le juge aux affaires familiales, celui-ci dispose des mêmes droits et devoirs dans ses rapports avec l'institution scolaire.

En conséquence, la fiche de renseignements demandés aux familles en début d'année mentionnera les coordonnées des deux parents. Lorsque deux adresses sont indiquées, les informations communiquées par courrier le sont aux deux adresses. [...]

I.1.1. Les résultats et le comportement scolaires

Les directeurs d'école et les chefs d'établissement doivent prendre toute mesure adaptée afin que les parents puissent effectivement prendre connaissance des résultats scolaires de leur enfant. [...]

Le livret scolaire dans le premier degré, le bulletin scolaire dans le second degré pourront, par exemple, être remis en mains propres dans le cadre de rencontres individuelles ou collectives.

Pour les élèves relevant de l'éducation prioritaire, cette démarche est particulièrement importante.

En outre, aussi souvent que l'intérêt de l'élève le nécessite, le point sera effectué régulièrement sur ses résultats et son comportement scolaires par le biais d'échanges d'informations, notamment au moyen du carnet de correspondance.

Les parents doivent être prévenus rapidement de toute difficulté rencontrée par l'élève, qu'elle soit scolaire ou comportementale. La question de l'assiduité scolaire, élément fondamental de la réussite scolaire, fait l'objet d'une attention particulière.

Les nouvelles technologies, en fonction de l'équipement des établissements et des familles, pourront être un support pour mieux communiquer. Ainsi, l'utilisation des SMS et des autres moyens accessibles par Internet (messagerie et portail électroniques...) doivent permettre, chaque fois que possible, des échanges plus rapides avec les parents (absences, réunions...).

I.1.2. Les demandes d'information et d'entrevues présentées par les parents

Les directeurs d'école ou les chefs d'établissement, les enseignants et l'ensemble des personnels de l'établissement veilleront à être à l'écoute des attentes des parents.

Les demandes individuelles d'information ou d'entrevue devront recevoir une réponse. Les demandes de rendez-vous seront orientées vers le bon interlocuteur, selon la nature de la demande.

Une réponse négative devra toujours être motivée. Les parents seront également invités à répondre aux demandes de l'équipe éducative dans l'intérêt de l'enfant.[...]

II. Droit de réunion

II.1. Réunions avec les parents

[...] Les parents sont informés par écrit des rencontres prévues (réunions d'information, rencontres parents-professeurs, remises des bulletins...). Il leur est ainsi précisé le nombre, la date et l'objet de ces rencontres rythmant l'année scolaire.

Les parents des élèves nouvellement inscrits doivent désormais être réunis par le directeur d'école ou le chef d'établissement en début d'année scolaire. Les modalités d'organisation sont laissées à l'appréciation du directeur d'école ou du chef d'établissement en fonction des contraintes propres à l'établissement mais ces rencontres devront nécessairement se tenir au tout début de l'année scolaire et au plus tard avant la fin de la troisième semaine suivant la rentrée.

Cette exigence nouvelle n'interdit naturellement pas aux établissements qui ont la possibilité ou la tradition de réunir l'ensemble des parents de le faire.

Le conseil des maîtres présidé par le directeur d'école dans le premier degré, le chef d'établissement dans le second degré sont également désormais tenus d'organiser au moins deux fois par an et par classe une rencontre entre les parents et les professeurs. Ces rencontres, dans le premier comme dans le second degré, n'ont pas toujours le même

objet et donc ne revêtent pas nécessairement la même forme : rencontres individuelles de chaque parent avec chaque enseignant, ou rencontres collectives... [...]

II.1.1. Les réunions collectives

Elles doivent être organisées à des horaires compatibles avec les contraintes horaires et matérielles des parents. La prise en compte des obligations des parents permettra l'instauration de conditions favorables aux échanges. L'organisation des rencontres devra être soigneusement préparée et la communication assurée afin de faciliter la venue du plus grand nombre.

Les rencontres collectives seront organisées soit pour l'ensemble des parents (informations de rentrée, parents d'élèves nouvellement inscrits...) soit pour un groupe de parents d'élèves : par classe, ou même, selon la question abordée, en sous-groupes.

II.1.2. Les rencontres individuelles avec les enseignants ou les autres personnels de la communauté scolaire se dérouleront dans le cadre le mieux adapté à la demande, dans le respect de la confidentialité des propos échangés. Il conviendra de veiller à faciliter les échanges avec les parents qui n'ont pas l'habitude de ces rencontres ou qui ne maîtrisent pas bien la langue française.

Le dialogue avec les parents d'élèves est fondé sur une reconnaissance mutuelle des compétences et des missions des uns et des autres (le professionnalisme des enseignants dans le cadre de leurs fonctions, les responsabilités éducatives des parents) ainsi que sur le souci commun du respect de la personnalité de l'élève. [...]

LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DES ENSEIGNANTS DU 25 JUILLET 2013

L'enseignant doit notamment :

- ▶ coopérer avec les parents d'élèves ;
- ▶ décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève ;
- ▶ prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances ;
- ▶ installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance ;
- ▶ à l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires ;
- ▶ communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.

EXTRAITS DE LA CIRCULAIRE DU 15 OCTOBRE 2013

Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires

1 - Rendre effectifs les droits d'information et d'expression des parents en accordant une attention particulière aux parents les plus éloignés du système éducatif

[...]

1.1. Informer, dialoguer

Les équipes éducatives veillent à inviter les parents, de manière régulière et non uniquement en cas de difficultés, à des rencontres individuelles pour leur permettre d'accompagner la scolarité de leur enfant. [...] L'information des familles doit utiliser un langage accessible et clair. Une attention particulière est apportée aux parents en situation de handicap afin de leur garantir un égal accès à l'information. Les parents peuvent souhaiter être accompagnés d'une personne de leur choix pour faciliter les échanges. Pour les parents qui rencontrent des difficultés avec l'écrit, une communication orale sera privilégiée dans la mesure du possible. [...]

1.2 Aider les parents à se familiariser avec l'École

[...] Des réunions sur toute autre thématique spécifique répondant aux préoccupations des familles pourront être organisées. Pour animer les débats avec les parents, les équipes éducatives peuvent s'appuyer sur les outils développés dans le cadre des dispositifs existants, comme les actions éducatives familiales, la mallette des parents, les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ou les contrats locaux d'accompagnement scolaire, etc.

L'article 65 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (article L. 521-4 modifié du code de l'éducation) a prévu, dans tous les établissements d'enseignement, un espace à l'usage des parents et de leurs délè-

gués. En cas de difficulté, le chef d'établissement ou le directeur d'école engage avec les collectivités territoriales compétentes une concertation en associant les représentants des parents d'élèves.

L'aménagement des « espaces parents », lieux principalement dédiés aux rencontres individuelles ou collectives, facilite la participation des familles, les échanges et la convivialité. Ces rencontres sont organisées avec l'aide de l'établissement, à l'initiative des parents ou de leurs représentants, dans le respect des valeurs de la République et notamment des principes de neutralité et de laïcité. Des actions et projets collectifs, en lien avec le projet d'école ou d'établissement, peuvent être proposés dans ces espaces par les parents d'élèves, leurs représentants et leurs associations, les équipes éducatives ou des partenaires de l'École.

1.3 Encourager la participation des parents à la vie de l'école ou de l'établissement

[...] Pour prolonger les actions visant à familiariser les parents avec le fonctionnement et les enjeux de l'école, les projets d'école et d'établissement peuvent prendre appui sur les dispositifs partenariaux de soutien à la parentalité (actions éducatives familiales pour lutter contre l'illettrisme, ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration, réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, programmes de réussite éducative, etc.). Ils peuvent également mettre à profit les manifestations sociales, culturelles et sportives organisées sur le territoire pour aller à la rencontre des parents qui n'osent pas franchir le seuil de l'école. [...]

2 - Construire une véritable coopération entre les parents et l'École

Afin de favoriser le lien entre les familles et les établissements, des activités sont organisées régulièrement concernant la parentalité. Elles sont facilitées par l'existence d'espaces parents et prennent appui sur l'ensemble des acteurs et partenaires territoriaux du système éducatif, en veillant à valoriser les compétences des parents.

2.1 Diversifier les modalités d'échanges entre les professionnels et les parents

Le développement des partenariats, en particulier avec les associations, est de nature à favoriser le croisement des regards et des savoirs des pro-

fessionnels et des parents. Les « groupes de pairs » développés dans le cadre du dispositif expérimenté notamment par ATD Quart Monde et par les universités populaires de parents (UPP) avec le concours d'universitaires, en constituent un exemple qu'il convient de souligner.

La convention-cadre signée entre le mouvement ATD Quart Monde et le ministère de l'éducation nationale peut être déclinée au niveau académique.

2.2 Sensibiliser et former l'ensemble des personnels de l'éducation nationale à la communication avec les familles

La question de la relation entre les équipes éducatives, les parents et les partenaires de l'École est prise en compte dans la formation initiale et continue des personnels. Une attention particulière est portée à la problématique de la diversité culturelle et sociale ainsi qu'au développement de démarches innovantes. [...]

3 - Développer la coordination et la visibilité des actions d'accompagnement à la parentalité

[...] Pour garantir la réussite de tous, l'École se construit avec la participation des parents. Cet objectif requiert une approche globale de l'élève dans son environnement et se fonde sur un projet partagé avec l'ensemble de la communauté éducative et de ses partenaires. La prise en compte des attentes et des difficultés des parents est un facteur important de leur implication. Elle nécessite une démarche volontariste dans leur direction.

DANS LA MÊME COLLECTION

